



ibsa
perspective .brussels 
institut bruxellois de statistique et d'analyse



BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

N°36 - Automne 2021

SEMESTRIEL

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Auteurs

Gwendoline MOREAU, Virginie MAGHE, Mattéo GODIN

Comité scientifique

Dries CUYVERS, Amynah GANGJI et Aina ASTUDILLO FERNANDEZ

Coordination scientifique de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Astrid ROMAIN

COUVERTURE

Concerto – Communication Agency

Photographie : @ Batin BALTALILAR

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

IPM

TRADUCTION

Traduit du français vers le néerlandais par Production SA

Relecture : Dries CUYVERS et Toon VERMEIR

ÉDITEUR RESPONSABLE

Antoine DE BORMAN, Directeur général de perspective.brussels

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

ibsa@perspective.brussels - www.ibsa.brussels

BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

N°36 - Automne 2021

SEMESTRIEL



TABLE DES MATIÈRES

L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE	7
1. CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE	8
1.1. Quelques dates-repères	8
1.2. Une reprise économique en demi-teinte début d'année 2021	10
1.3. Accélération de la reprise de l'activité mondiale dès le deuxième trimestre 2021	10
1.4. Nouveaux défis globaux entraînés par la pandémie	11
2. CONJONCTURE À BRUXELLES	15
2.1. Évolution de l'activité économique bruxelloise depuis le début d'année 2021	15
2.2. Focus sectoriel sur le premier semestre 2021	19
2.3. Impact de la crise du Covid-19 et perspectives sur le marché du travail bruxellois	22
GLOSSAIRE	28
RÉFÉRENCES	30
LISTE DES GRAPHIQUES	31

Les graphiques, tableaux et commentaires se basent sur les informations disponibles en date du **31 octobre 2021**, sauf mention contraire. Au vu de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures gouvernementales prises en Belgique ces dernières semaines, les prévisions conjoncturelles sont à interpréter avec prudence. En revanche, les analyses descriptives portant sur les trois premiers trimestres 2021 gardent toute leur pertinence.

L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE

Au premier trimestre 2021, la propagation d'une troisième vague de contamination a ralenti la reprise de l'activité économique mondiale amorcée milieu d'année 2020. Le PIB belge a toutefois légèrement progressé, contrairement à celui de la zone euro. **Au deuxième trimestre 2021, les mesures restrictives ont été progressivement relâchées dans les pays où l'épidémie de Covid-19 est restée sous contrôle** (principalement dans les pays avancés), malgré la propagation du variant Delta. L'activité économique a rebondi dans la zone euro et la croissance économique s'est accélérée en Belgique. **Le PIB belge était toutefois encore inférieur à son niveau d'avant-crise¹.** La reprise de l'activité économique mondiale devrait se poursuivre au deuxième semestre 2021. Bien que les perspectives soient encourageantes, le soutien des pouvoirs publics et le déploiement efficace des vaccins restent primordiaux pour garantir le redémarrage des activités économiques à travers le monde. De nouveaux défis sont par ailleurs apparus : une importante hausse des prix, des niveaux d'endettement publics records et une dette privée à la hausse.

En Région bruxelloise, l'activité économique n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant-crise début 2021. Au premier trimestre 2021, le durcissement des mesures sanitaires a pesé sur la reprise de l'économie bruxelloise. L'assouplissement progressif de ces mesures et le déploiement de la vaccination ont ensuite donné une nouvelle impulsion aux activités des entreprises au deuxième trimestre 2021. Cependant, **la reprise économique bruxelloise est restée moins vigoureuse qu'au niveau belge.**

Tout au long du premier semestre 2021, l'ensemble des grands secteurs marchands bruxellois étaient concernés par cette reprise en demi-teinte. L'évolution de l'activité des services à la production, qui génère annuellement 33 % de la valeur ajoutée bruxelloise, témoigne de la reprise plus laborieuse en Région bruxelloise. Au deuxième trimestre 2021, le chiffre d'affaires bruxellois des services à la production était encore inférieur de 4 % à son niveau d'avant-crise. Dans le même temps, à l'échelle de la Belgique, le chiffre d'affaires des services à la production était supérieur de 20 % à son niveau d'avant-crise. Ce retard bruxellois dans la reprise était aussi observé dans l'industrie manufacturière, la construction et l'horeca.

Malgré cette croissance moins forte en Région bruxelloise, les firmes bruxelloises ont continué à investir d'avantage au premier semestre 2021. Cela laisse présager des perspectives positives quant à leurs activités et leur demande futures. D'autant que **les consommateurs et les entreprises bruxelloises** se sont montrés de plus en plus confiants au fil des mois. Ils étaient même **plus optimistes qu'avant la crise au troisième trimestre 2021.**

Le redémarrage économique devrait donc se poursuivre dans les mois à venir. Cependant, de nombreuses tensions pèsent encore sur la reprise bruxelloise. Le maintien des mesures sanitaires entrave toujours le retour des navetteurs et des touristes en Région bruxelloise, ce qui affecte de manière négative la demande extérieure. L'offre et la demande intérieure sont également impactées par la durée de la crise. La consommation des ménages bruxellois est notamment affectée par les incertitudes apparues dans les chaînes de production. Ces différents éléments constituent des freins à la vitesse de reprise des activités économiques bruxelloises.

Grâce aux mesures de soutien mises en place par les pouvoirs publics, l'impact de la crise sur l'emploi et sur l'évolution des demandeurs d'emploi inoccupés bruxellois a été relativement limité. Au total, **au deuxième trimestre 2021, le nombre de salariés bruxellois était 1,7 % plus élevé que son niveau à deux ans d'écart tandis que le volume de travail bruxellois était encore inférieur de 3,7 % à son niveau à deux ans d'écart.** L'emploi intérimaire poursuit sa progression, après un net recul début 2020, grâce à la reprise de certains secteurs d'activité ayant fréquemment recours à l'intérim (notamment l'événementiel et l'horeca). Les prévisions d'emploi issues des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises s'améliorent. Par ailleurs, **le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés bruxellois a légèrement augmenté début 2021 pour ensuite diminuer au troisième trimestre 2021** (par rapport aux niveaux correspondants à un an d'écart). Les prévisions du chômage en 2022 restent néanmoins incertaines : elles dépendent de l'évolution de la situation sanitaire, des mesures de contrôle de l'épidémie qui en découlent ainsi que de la reprise de l'activité économique.

¹ L'avant-crise correspond à la situation au quatrième trimestre 2019.

1. CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

1.1. QUELQUES DATES-REPÈRES

BELGIQUE

- **10/01/2021 :**
La barre des 20 000 décès est dépassée.
- **12/01/2021 :**
Les mesures en vigueur contre le coronavirus sont prolongées jusqu'au 1^{er} mars 2021.
- **27/01/2021 :**
Les voyages non essentiels sont interdits depuis et vers la Belgique jusqu'au 1^{er} mars.
- **29/01/2021 :**
Accord du Gouvernement fédéral sur une sélection de projets à proposer dans le cadre du plan de relance européen.

- **1/03/2021 :**
L'ensemble des métiers de contact non médicaux reprennent leur activité. Le couvre-feu wallon est aligné sur celui du fédéral (entre minuit et 5h) mais le couvre-feu bruxellois est maintenu entre 22h et 6h
- **5/02/2021 :**
L'interdiction de voyages non essentiels à l'étranger est prolongée jusqu'au 1^{er} avril.
- **8/02/2021 :**
Les maisons de villages de vacances, les parcs de bungalows et les campings peuvent rouvrir.
- **13/02/2021 :**
Les coiffeurs et les agents immobiliers reprennent leur activité. Les parcs animaliers rouvrent au public.
- **26/02/2021 :**
Le variant anglais représente 43 % des nouvelles contaminations en Belgique.
- **5/03/2021 :**
L'interdiction de voyages non essentiels à l'étranger est prolongée jusqu'au 18 avril.
- **22/03/2021 :**
Les mesures actuelles (sauf l'interdiction de voyages non essentiels) sont prolongées jusqu'au 30 avril.
- **27/03/2021 :**
Les métiers de contact non médicaux ferment leurs portes et les commerces non essentiels sont uniquement accessibles sur rendez-vous.
- **29/03/2021 :**
Les écoles ferment leurs portes une semaine avant les vacances de Pâques.

- **4/04/2021 :**
Plus de 900 000 cas et plus de 23 000 décès depuis le début de la pandémie en Belgique
- **7/04/2021 :**
Le vaccin AstraZeneca sera uniquement administré aux personnes de 56 ans et plus.
- **17/04/2021 :**
Plus de 20 % de la population adulte belge est au moins partiellement vaccinée et 63 % est entièrement vaccinée.
- **19/04/2021 :**
Réouverture des écoles ; voyages non essentiels autorisés bien que toujours déconseillés
- **26/04/2021 :**
Les commerces non essentiels et les métiers de contact non médicaux reprennent leurs activités. Le vaccin AstraZeneca sera administré aux personnes de 41 ans et plus.
- **6/05/2021 :**
Plus d'un million de cas et plus de 24 000 décès depuis le début de la pandémie en Belgique
- **8/05/2021 :**
Réouverture des terrasses jusqu'à 22h pour l'horeca ; suppression du couvre-feu ; reprise des activités événementielles et culturelles à l'extérieur (maximum 50 personnes) et des activités sportives et de jeunesse à l'extérieur (maximum 25 personnes).
- **26/05/2021 :**
Le vaccin Johnson et Johnson (Janssen) sera administré aux personnes de 41 ans et plus.

JANVIER

MARS

MAI

FÉVRIER

AVRIL

RESTE DU MONDE

- **6/01/2021 :**
L'Agence européenne des médicaments (EMA) approuve l'utilisation du vaccin Moderna dans l'UE.
- **9/01/2021 :**
Notification d'un nouveau variant brésilien découvert au Japon.
- **16/01/2021 :**
Près de 141 millions de cas et plus de 2 millions de décès à travers le monde. Couvre-feu généralisé en France de 18h à 6h.
- **23/01/2021 :**
Couvre-feu aux Pays-Bas (de 21h à 4h30)
- **29/01/2021 :**
L'Agence européenne des médicaments (EMA) approuve l'utilisation du vaccin AstraZeneca dans l'UE.

- **1/03/2021 :**
Première personne vaccinée via le COVAX (initiative mondiale créée en avril 2020 visant à assurer un accès rapide et équitable aux vaccins pour tous les pays).
- **7/03/2021 :**
Approbation du plan de relance américain par le Congrès américain (dernière étape du processus d'adoption) – Budget : 1 900 milliards de dollars.
- **11/03/2021 :**
L'Agence européenne des médicaments (EMA) approuve l'utilisation du vaccin Johnson & Johnson dans l'UE.
- **18/03/2021 :**
L'Agence européenne des médicaments confirme que le vaccin AstraZeneca est sûr et efficace.
- **29/03/2021 :**
Le Royaume-Uni est le premier pays européen à se déconfiner progressivement grâce à la vaccination.

- **12/04/2021 :**
L'Inde dépasse le Brésil en devenant le deuxième pays le plus touché par les contaminations (après les États-Unis).
- **17/04/2021 :**
Près de 141 millions de cas et plus de 3 millions de décès depuis le début de la pandémie à travers le monde
- **11/05/2021 :**
Un variant découvert en Inde en octobre 2020 a été classé comme variant préoccupant par l'OMS.
- **28/05/2021 :**
L'Agence européenne des médicaments a approuvé l'utilisation du vaccin Pfizer pour les 12-15 ans au sein de l'Union européenne.
- **31/05/2021 :**
L'OMS propose une nouvelle nomenclature s'appliquant aux variants : variant Alpha (variant anglais), variant Gamma (variant brésilien), variant Delta (variant indien).

■ **9/06/2021 :**
Réouverture horeca de 5h à 23h30 ; hausse du seuil pour les activités événementielles et culturelles à l'extérieur comme à l'intérieur (maximum 200 personnes).

■ **25/06/2021 :**
Les activités de jeunesse peuvent rassembler jusqu'à 50 participants.

■ **1/07/2021 :**
Le télétravail reste fortement recommandé mais n'est plus obligatoire; événements autorisés à l'intérieur jusqu'à 2000 personnes et à l'extérieur jusqu'à 2500 personnes; Activités de jeunesse jusqu'à 100 personnes.

■ **12/07/2021 :**
Début de la vaccination des 12-15 ans sur une base volontaire et sous réserve de l'accord parental

■ **30/07/2021 :**
Levée des restrictions par rapport au nombre de clients dans les commerces. Événements autorisés à l'intérieur jusqu'à 3.000 personnes et à l'extérieur jusqu'à 5.000 personnes. Activités et camps de jeunes jusqu'à 200 personnes. Plus de 80 % de la population adulte belge est au moins partiellement vaccinée et plus 70 % est entièrement vaccinée.

■ **13/08/2021 :**
Les événements de masse à l'extérieur (tels que les festivals) doivent exiger le 'Covid Safe Ticket' à partir de 1 500 personnes.

■ **1/09/2021 :**
Événements de masse autorisés en intérieur avec le 'Covid Safe Ticket' et pas de couvre-feu (ou à 1h00 si activités horeca); levée des dernières restrictions pour les événements culturels et associatifs (sauf si règles Horeca d'application)

■ **15/09/2021 :**
Fin de la période de demande de prime bruxelloise Corona complémentaire pour les indépendants durement touchés

■ **1/10/2021 :**
Le Gouvernement fédéral assouplit toute une série de mesures. Le Covid Safe Ticket reste exigé pour les événements de plus de 500 personnes en intérieur ou plus de 750 personnes en extérieur.

■ **12/10/2021 :**
86 % de la population adulte belge (>18 ans) est entièrement vaccinée avec des différences régionales importantes: 92 % en Flandre, 80 % en Wallonie et 66% en Région de Bruxelles-Capitale.

■ **15/10/2021 :**
La Région de Bruxelles-Capitale se démarque des règles fédérales : le Covid Safe Ticket est exigé pour les événements de plus de 50 personnes en intérieur ou de plus de 200 personnes à l'extérieur, et dans certains lieux particuliers (hôpitaux, horeca, discothèques, clubs de sports, établissements culturels, etc.).

■ **29/10/2021 :**
Le Gouvernement fédéral durcit certaines mesures: Covid Safe Ticket exigé dans les établissements horeca et de fitness, télétravail fortement recommandé et extension de l'obligation du port du masque.

■ **8/10/2021 :**
Le Conseil de l'Europe a mis à jour la liste des pays tiers pour lesquels les restrictions de déplacement peuvent être levées.

■ **13/10/2021 :**
76 % de la population adulte de l'Union européenne entièrement vaccinée

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

■ **11/06/2021 :**
Le variant Delta du coronavirus, désormais dominant au Royaume-Uni

■ **1/07/2021 :**
Entrée en vigueur du pass sanitaire européen pour franchir les frontières nationales pour les 27 Etats membres de l'UE, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, Saint-Marin, la Suisse et le Vatican.

■ **7/07/2021 :**
Plus de 187 millions de cas et plus de 4 millions de décès depuis le début de la pandémie à travers le monde

■ **22/07/2021 :**
Plus de la moitié des adultes sont complètement vaccinés dans l'Union Européenne.

■ **3/08/2021 :**
La Commission européenne verse 770 millions d'euros de préfinancement à la Belgique, soit 13 % de la dotation financière allouée au titre de la facilité pour la reprise et la résilience.

■ **4/08/2021 :**
La Commission européenne approuve un nouveau contrat avec Novavax pour un vaccin potentiel contre le Covid-19 au quatrième trimestre 2021 et en 2022.

■ **31/08/2021 :**
70 % de la population adulte de l'Union européenne entièrement vaccinée

■ **22/09/2021 :**
L'Union européenne et les États-Unis annoncent un nouveau partenariat pour contribuer à la vaccination dans le monde entier.

1.2. UNE REPRISE ÉCONOMIQUE EN DEMI-TEINTE DÉBUT D'ANNÉE 2021

Un premier trimestre 2021 encore affecté par la deuxième vague de contamination

Les campagnes de vaccination ont été lancées dès le début de l'année 2021 dans les pays avancés (voir glossaire). Toutefois, une nouvelle hausse des infections et hospitalisations apparue fin d'année 2020 a mené à de nouveaux confinements partiels dans de nombreux pays, y compris en Belgique (voir ligne du temps). Cette nouvelle vague de contamination et les confinements partiels qui y sont liés ont impacté directement l'activité économique. La reprise de l'activité économique mondiale amorcée au deuxième semestre 2020 a été ralentie.

En zone euro, la consommation des ménages et les investissements ont à nouveau diminué. Par conséquent, le **PIB de la zone euro a très légèrement baissé au 1^{er} trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent**. Ce léger recul de l'activité économique a toutefois été moins fort qu'attendu grâce au dynamisme de la demande mondiale qui a stimulé les exportations européennes.

En Belgique, la confiance des consommateurs ainsi que celle des entreprises ont augmenté continuellement au premier trimestre 2021 jusqu'à dépasser leur niveau d'avant-crise. La consommation privée est repartie à la hausse, bien que de façon modérée étant donné les mesures restrictives toujours en place. Les investissements privés, immobiliers et publics ont continué d'augmenter également à un rythme modéré². Au final, **le PIB belge a légèrement progressé, contrairement à celui de la zone euro.** Malgré cette légère reprise, **le PIB belge était encore bien inférieur à son niveau d'avant-crise** (-3,2 % au premier trimestre 2021 par rapport au quatrième trimestre 2019)³.

1.3. ACCÉLÉRATION DE LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ MONDIALE DÈS LE DEUXIÈME TRIMESTRE 2021

Relâchement des mesures restrictives dans les pays avancés

La part de la population adulte vaccinée a continué à progresser, à différents rythmes, à travers le monde, avec des écarts importants entre les pays avancés, émergents et en développement⁴. Les pays dans lesquels la part de la population adulte vaccinée a bien progressé ont pu relâcher progressivement les mesures restrictives encore en place dès le deuxième trimestre 2021. De ce fait, la reprise de l'activité économique globale a été (et demeure) inégale entre les pays, avec une progression plus difficile là où une part importante de la population n'est pas vaccinée. Par conséquent, **la propagation du variant Delta du coronavirus** au deuxième trimestre 2021 a impacté relativement peu les pays avancés et de façon plus importante certaines économies émergentes, notamment l'Inde⁵.

Dans la zone euro⁶, les ménages ont augmenté leur consommation à la suite des relâchements successifs des mesures sanitaires à partir de mai 2021 (voir ligne du temps). Par conséquent, le commerce et le tourisme ont bien repris durant l'été. **L'activité économique de la zone euro a rebondi avec un PIB en hausse de 2,2 % au deuxième trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent selon la Banque centrale européenne (BCE).** Le taux de chômage de la zone euro a diminué au deuxième trimestre 2021 et devrait rester assez stable dans les prochains trimestres.

Tout au long du second semestre 2021, l'activité économique européenne devrait être soutenue par :

- › **Une hausse de la consommation privée** résultant du relâchement des mesures restrictives et de l'épargne accumulée ;
- › **Une hausse des investissements des entreprises** résultant de la reprise de la demande globale et domestique, de l'amélioration des chiffres d'affaires des entreprises, des conditions de financement favorables, et de l'impact des plans de relance européens.

² Voir références : BNB (9 mars 2021)

³ Source : BNB, calculs IBSA

⁴ Voir références : FMI (juillet 2021), FMI (octobre 2021)

⁵ Voir références : BNB (30 juin 2021)

⁶ Voir références : BCE (septembre 2021)

La consommation des ménages comme principal moteur de croissance en Belgique

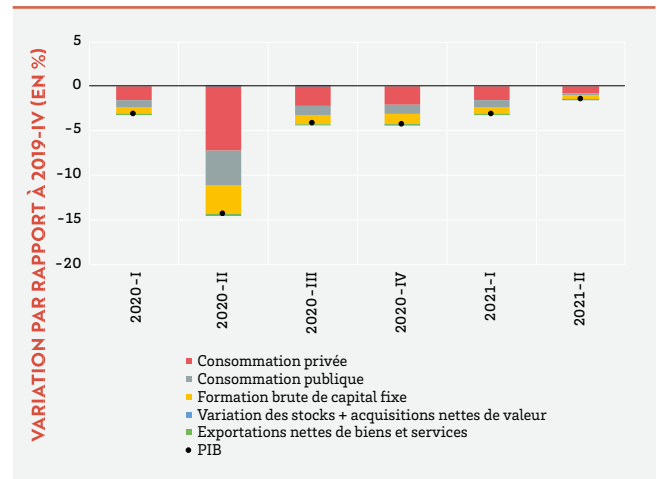
En Belgique, la levée progressive des mesures restrictives a stimulé la consommation des ménages, moteur de croissance le plus important au deuxième trimestre 2021. Globalement, la confiance des consommateurs est restée élevée grâce aux perspectives de revenu positives : l'emploi intérieur (voir glossaire) a progressé de 0,7 % au deuxième trimestre 2021 par rapport au premier trimestre 2021. Les investissements publics et privés ont également évolué à la hausse. L'activité économique belge a rebondi avec un PIB à la hausse de 1,7 % au deuxième trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent. Elle reste toutefois encore inférieure à son niveau d'avant-crise (PIB belge inférieur de 1,5 % au deuxième trimestre 2021 par rapport au quatrième trimestre 2019)⁷ (voir graphique 1).

Malgré la propagation du variant Delta, l'épidémie est restée sous contrôle en Belgique au troisième trimestre 2021. Par conséquent, le calendrier d'assouplissement des mesures a pu être respecté (voir ligne du temps). La Banque nationale belge (BNB) estime que le PIB belge devrait rebondir de 1,8 % au troisième trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent. La consommation des ménages et les

investissements des entreprises se sont intensifiés. Le recours au chômage temporaire a encore diminué.

Selon les prévisions du Bureau fédéral du Plan, l'activité économique belge retrouverait son niveau d'avant-crise au quatrième trimestre 2021. Cette reprise serait portée par quasiment toutes les composantes de la demande, avec des investissements remarquablement dynamiques.

GRAPHIQUE 1 : Évolution du PIB belge en volume par rapport au niveau d'avant-crise, par catégorie de dépenses



Source : BNB (octobre 2021)

Note : données corrigées des variations saisonnières

1.4. NOUVEAUX DÉFIS GLOBAUX ENTRAÎNÉS PAR LA PANDÉMIE

La hausse des prix s'intensifie au deuxième semestre 2021

Le niveau général des prix a augmenté partout dans le monde dès le début d'année 2021. Cette hausse s'est intensifiée au deuxième trimestre 2021, de façon inégale entre les pays, jusqu'à dépasser sa croissance tendancielle observée avant la crise⁸.

Ces pressions sur les prix reflètent l'inadéquation entre l'offre et la demande mondiale et découlent de plusieurs facteurs⁹ :

- › **La hausse des coûts du transport maritime au niveau mondial** : les coûts mondiaux du transport maritime ont triplé en un an du fait d'une offre de transport disponible insuffisante pour satisfaire la reprise dynamique de la demande mondiale ;

- › **La hausse du prix des matières premières**, en particulier du fait de la hausse généralisée des prix des exportations en provenance des pays asiatiques. Cela implique de facto la montée des prix des importations dans le reste du monde ;
- › **La hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation** qui ont fait monter l'inflation en premier lieu dans les pays émergents.

L'inflation¹⁰ en zone euro a dépassé 3 % en août, septembre et octobre 2021. Ce niveau d'inflation n'avait plus été observé depuis 2011 et est largement supérieur à l'objectif de 2 % fixé par la Banque centrale européenne. En Belgique, l'inflation est également supérieure à l'objectif de 2 % depuis avril 2021 (à l'exception du mois de juillet 2021). Elle atteignait 4,7 % en août 2021, 3,8 % en septembre 2021 et 5,4 % en octobre 2021 du fait des prix des produits énergétiques encore en hausse, fragilisant les ménages les plus vulnérables (voir graphique 2).

⁷ Source : BNB

⁸ Voir références : FMI (juillet 2021), FMI (octobre 2021), OCDE (septembre 2021)

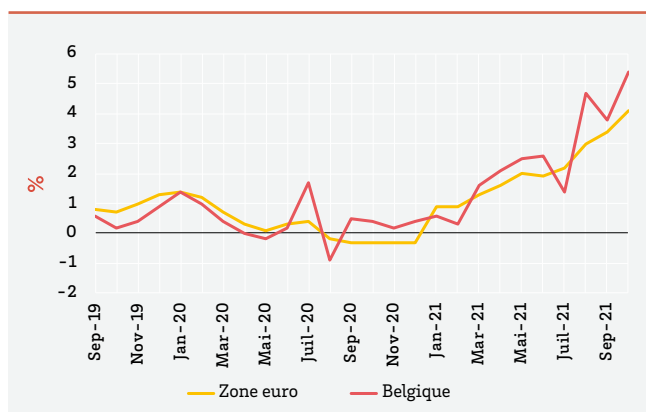
⁹ Voir références : OCDE (septembre 2021) ; BCE (septembre 2021) ; BNB (13 septembre 2021)

¹⁰ L'inflation calculée sur base de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).

La politique monétaire accommodante (voir glossaire) des banques centrales consiste actuellement à maintenir des taux d'intérêt bas et des conditions de financement favorables afin d'encourager la reprise de l'activité économique. Néanmoins si la hausse de l'inflation persiste, les banques centrales pourraient resserrer la politique monétaire¹¹. La hausse des taux d'intérêt directeurs aurait alors pour objectif de ralentir la demande et d'inciter les ménages et entreprises à épargner, ce qui permettrait de faire redescendre l'inflation. Une hausse des taux d'intérêt plus forte qu'attendue pourrait toutefois fragiliser les ménages et entreprises endettés. Pour éviter ce risque, la BCE a décidé de maintenir ses taux directeurs bas¹².

D'après les prévisions de la BNB et de la BCE, l'inflation devrait retrouver son niveau d'avant-crise en 2022 dans la plupart des pays. L'inflation globale dans la zone euro serait d'environ 2,2 % sur l'ensemble de l'année 2021, avant de diminuer en moyenne à 1,7 % en 2022 et 1,5 % en 2023, d'après les prévisions de la BCE.

GRAPHIQUE 2 : Inflation en zone euro et en Belgique



Source : BNB (octobre 2021)

Des niveaux records d'endettement public pour de nombreux pays...

Les dettes publiques ont augmenté à des niveaux variables selon les pays en fonction des politiques de soutien accordées aux ménages et aux entreprises durant la crise. **La dette des pays avancés s'élevait en moyenne à 122,5 % du PIB à la fin de l'année 2021**, soit un niveau proche de celui observé à la fin de la Seconde Guerre Mondiale¹³.

Pour ramener cette dette publique élevée et croissante sur une trajectoire soutenable, des conditions financières favorables et des efforts structurels seront nécessaires¹⁴ :

- › Les conditions financières favorables dépendent des politiques qui seront adoptées par les banques centrales¹⁵. Les pays ayant déjà une dette publique importante avant la crise et peu de réserves monétaires sont les plus vulnérables, car ils auront moins de marge de manœuvre si les taux d'intérêt augmentent plus fortement qu'attendu ;
- › Les efforts structurels des pays devront être analysés pour ajuster les politiques monétaires et les politiques fiscales à moyen terme, dans un contexte marqué par la relance de l'activité économique, la fragilisation de certains pans de l'économie et les pressions inflationnistes.

La dette publique belge a augmenté jusqu'à atteindre 113 % du PIB en 2020 (contre 98 % pour la zone euro)¹⁶. En effet en 2021, les mesures de soutien ne sont que progressivement supprimées, et les dépenses de santé sont à la hausse (campagnes de vaccination cumulées au retour à la normale des dépenses de santé non liées au Covid-19 qui avaient été reportées)¹⁷.

¹¹ Voir références : FMI (octobre 2021) ; BNB (13 septembre 2021)

¹² Voir références : BCE (7 octobre 2021)

¹³ Voir références : BNB (13 septembre 2021) ; BNB (23 juin 2021)

¹⁴ Voir références : BNB (23 juin 2021) ; BNB (13 septembre 2021)

¹⁵ Note: Si la croissance des taux d'intérêts reste inférieure à la croissance du PIB, alors la dette publique se résorbe mécaniquement, pour autant qu'il n'y ait pas de déficit primaire trop élevé.

¹⁶ Sources : BNB, BCE

¹⁷ Voir références : BNB (14 juin 2021)

... et une dette des entreprises également à la hausse

La dette privée contractée de par le monde par les entreprises a également augmenté à la suite de la crise du Covid-19. Selon la BNB, l'endettement des entreprises pourrait diminuer avec la combinaison d'instruments politiques comme des mesures flexibles de soutien, des réformes des procédures de restructuration de la dette des entreprises, des procédures en matière d'insolvabilité (voir glossaire), etc.¹⁸

En Belgique, les mesures de soutien aux entreprises ont permis d'atténuer l'impact de la crise du Covid-19. Néanmoins, la levée du deuxième moratoire sur les faillites fin janvier 2021 et la suppression progressive des aides pourraient faire apparaître un plus grand nombre d'entreprises en difficulté à la suite de la crise du Covid-19, et une potentielle vague de faillites¹⁹.

Les efforts à fournir à travers le monde sont importants pour atténuer les effets économiques de la pandémie

La relance de l'activité économique à travers le monde dépend de plusieurs facteurs²⁰ :

- › la propagation d'éventuels variants du virus ;
- › le rythme de déploiement des vaccins plus ou moins rapide selon les pays et l'efficacité des vaccins face à de nouveaux variants du virus ;
- › la gestion des tensions inflationnistes ;
- › la résorption des problèmes d'approvisionnement dans le monde ;
- › la rapidité à laquelle l'épargne accumulée est libérée pour soutenir la relance de la consommation privée;
- › le soutien des pouvoirs publics : les investissements publics devraient continuer à augmenter dans les trimestres prochains du fait des plans de relance. Certaines aides financières seront encore nécessaires selon les secteurs et les revenus des ménages.

Globalement, les pays avancés retrouveront une croissance tendancielle de l'activité économique plus tôt que les pays émergents et en voie de développement.

Toutefois, les perspectives sont encourageantes : la confiance des consommateurs et des entreprises ainsi que l'activité économique sont à la hausse pour les pays qui ont déjà amorcé la reprise²¹.

L'activité économique se redresserait à travers le monde, avec un PIB en hausse :

- › de 5,9 % en 2021 et de 4,9 % en 2022 du PIB mondial²² ;
- › de 5,0 % en 2021 et de 4,3 % en 2022 du PIB de la zone euro, dépassant son niveau d'avant-crise à partir du premier trimestre 2022²³. **Par conséquent, la plupart des États-Membres de la zone euro devraient se rapprocher de leur niveau d'avant-crise vers la fin de l'année 2022**, bien que le rythme de reprise soit très variable entre les pays²⁴ ;
- › de 5,7 % en 2021 et de 3,0 % en 2022 du PIB belge, d'après les prévisions du Bureau fédéral du Plan, rattrapant son niveau d'avant-crise fin d'année 2021.

¹⁸ Voir références : BNB (16 juin 2021)

¹⁹ Voir références : SPF ECONOMIE, P.M.E. CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE (7 juin 2021)

²⁰ Voir références : OCDE (septembre 2021) ; FMI (juillet 2021) ; BNB (9 septembre 2021)

²¹ Voir références : FMI (juillet 2021), OCDE (septembre 2021)

²² Source FMI (octobre 2021)

²³ Source : FMI (octobre 2021)

²⁴ Voir références : COMMISSION EUROPÉENNE (juillet 2021)

2. CONJONCTURE À BRUXELLES

2.1. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE BRUXELLOISE DEPUIS LE DÉBUT D'ANNÉE 2021

L'activité économique bruxelloise n'a pas retrouvé son niveau d'avant-crise au premier semestre 2021

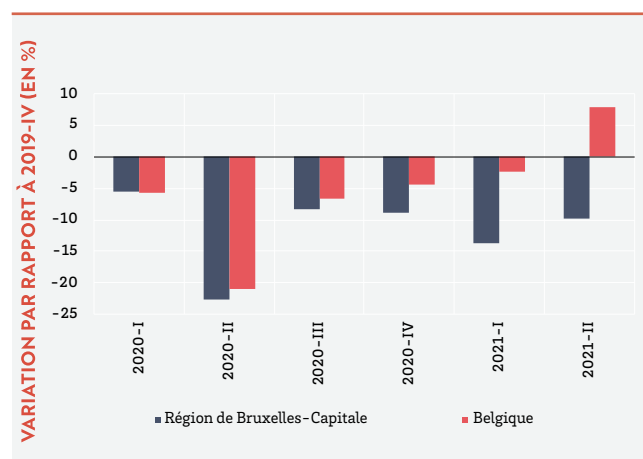
Une reprise du chiffre d'affaires des entreprises bruxelloises temporairement ralentie

En Région de Bruxelles-Capitale, comme au niveau national, l'activité économique a redémarré dès le second semestre 2020. L'émergence d'une seconde vague de l'épidémie et la mise en place de nouvelles mesures sanitaires en fin d'année ont quelque peu ralenti cette reprise.

Au premier trimestre 2021, le déploiement de la vaccination est encore lent en Belgique et plus encore en Région bruxelloise. Parallèlement, le nombre de contamination a augmenté. Des mesures restrictives ont à nouveau été mises en place (interdiction de voyages) ou prolongées (couvre-feu, limitation des activités des commerces non-essentiels et des métiers de contact non-médicaux, voir ligne du temps). Les données relatives au chiffre d'affaires des assujettis à la TVA montrent que le secteur marchand bruxellois a enregistré une nouvelle baisse de son chiffre d'affaires sur cette période (voir graphique 3).

La mise en place progressive de la campagne de vaccination a ensuite offert des perspectives plus optimistes aux entreprises et aux ménages. Ce regain d'optimisme a eu un impact positif sur l'activité économique bruxelloise. **Cependant, ce redémarrage économique n'a pas été aussi dynamique en Région bruxelloise que dans le reste du pays** (voir graphique 3).

GRAPHIQUE 3 : Évolution du chiffre d'affaires par rapport au niveau d'avant-crise



Source : STATBEL – déclarations à la TVA, calculs IBSA

Note : L'évolution du chiffre d'affaires (voir glossaire) équivaut à l'évolution de la somme des chiffres d'affaires de l'ensemble des entreprises bruxelloises soumises à la TVA, corrigées des variations saisonnières.

Au deuxième trimestre 2021, les mesures sanitaires en vigueur ont été assouplies : suppression du couvre-feu, réouverture complète de l'horeca, et reprise des secteurs de l'événementiel, de la culture et des loisirs (voir ligne du temps). Le chiffre d'affaires des entreprises bruxelloises soumises à la TVA s'est redressé durant cette période. Cependant, **la vaccination et les assouplissements des mesures sanitaires n'ont pas encore permis à l'économie bruxelloise de retrouver son niveau de production d'avant-crise** (-10 % au deuxième trimestre 2021 par rapport au quatrième trimestre 2019). À titre de comparaison **les résultats en termes de chiffre d'affaires des entreprises belges soumises à la TVA ont dépassé leur niveau d'avant-crise** (+8 % au deuxième trimestre 2021 par rapport au quatrième trimestre 2019).

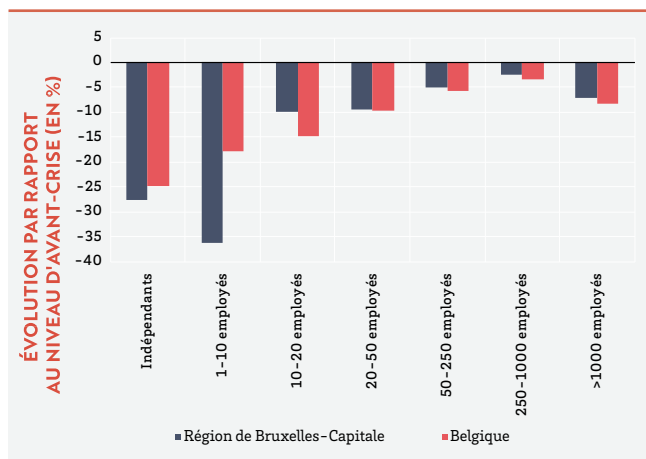
Les données relatives au chiffre d'affaires des assujettis à la TVA montrent que l'écart de performance entre les entreprises bruxelloises et belges est devenu plus important à mesure que la crise perdure (voir graphique 3). Une explication : certains secteurs bruxellois restent fortement dépendants de la demande extérieure (touristes et navetteurs), et ce, bien plus que dans les deux autres régions. Il s'agit principalement de l'horeca, le commerce de détail, ainsi que tous les secteurs en amont de ces derniers (logistique, commerce de gros, transports...). Le maintien des mesures de distanciation sociale et la mise en place de l'interdiction de voyager ont donc pesé de manière plus significative sur les résultats des entreprises bruxelloises que sur ceux des deux autres régions.

Toutefois, ces résultats²⁵ doivent être nuancés. Ils ne concernent qu'une partie des entreprises, celles qui sont assujetties à la TVA. Les secteurs dont les entreprises sont assujetties à la TVA représentent une part moins importante de l'économie en Région bruxelloise (47 % de la valeur ajoutée totale en 2018 contre 61 % en Belgique). Les secteurs non-marchand et financier, beaucoup plus présents dans le tissu sectoriel bruxellois, et dont les entreprises ne sont généralement pas assujetties à la TVA, ont été davantage épargnés par la crise.

Une situation difficile qui persiste pour les indépendants et les petites entreprises

L'assouplissement des mesures restrictives au deuxième trimestre 2021 a permis d'atténuer les pertes dans les secteurs les plus affectés par la crise²⁶. Néanmoins, les résultats de la dernière enquête ERMG (juin 2021) ont montré que les petites entreprises et les indépendants font toujours face à une situation difficile (voir graphique 4). De plus, ces entreprises ont été plus touchées en Région bruxelloise que dans le reste du pays. Ainsi, en RBC, les pertes de chiffre d'affaires sont restées importantes pour les indépendants (-28 % contre -25 % au niveau belge par rapport à l'avant-crise). C'est plus encore le cas pour les entreprises de 1 à 10 employés (-36 % contre -18 % au niveau belge par rapport à l'avant-crise).

GRAPHIQUE 4 : Impact de la crise du Covid-19 sur le chiffre d'affaires des entreprises par rapport au niveau d'avant-crise, par classe de taille, résultats d'enquête

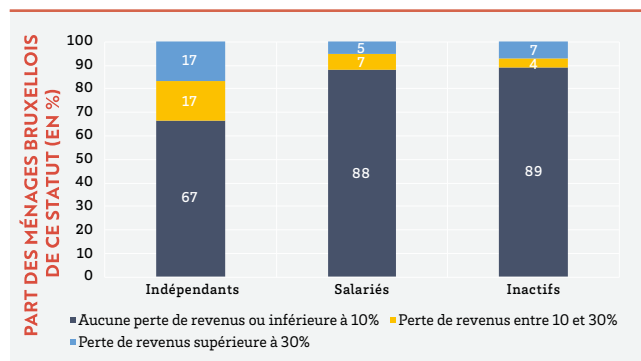


Source : BNB – ERMG (21 juin 2021), calculs IBSA

Étant donné la durée de la crise et l'ampleur de la perte de chiffre d'affaires, certaines entreprises font face à un problème persistant de liquidité (voir glossaire)²⁷. Elles ont également plus de difficultés à accéder au crédit que les firmes de plus grande taille. Le deuxième moratoire sur les faillites mis en place le 6 novembre 2020 a été levé fin janvier 2021, bien qu'il soit encore appliqué par l'ONSS et les administrations dans les faits. La levée effective de ce dispositif et la suppression progressive des mesures de soutien aux entreprises pourraient venir aggraver cette situation. Dès janvier 2021, l'enquête ERMG au niveau belge a montré que 20 % des petites entreprises (1-10 employés) et 25 % des indépendants ont dû faire appel à une source supplémentaire de financement (par injection de capital ou prêts bancaires). Et ce, de manière plus importante que les entreprises de plus grande taille²⁸. Cela a particulièrement été le cas dans les secteurs les plus durement touchés par la crise : horeca, transport et logistique, professions de contact non médical...

Cette situation difficile perdure. L'enquête auprès des consommateurs de la BNB (voir glossaire) montrait qu'en octobre 2021, 17 % des indépendants bruxellois subissent toujours des pertes de revenus supérieures à 30 % en raison de la crise (voir graphique 5). Cette proportion reste supérieure à celle des salariés (5 %) et des inactifs (7 %).

GRAPHIQUE 5 : Impact de la crise du Covid-19 sur le revenu des ménages bruxellois selon le statut du répondant, résultats d'enquête



Source : BNB (enquête auprès des consommateurs - octobre 2021), calculs IBSA

Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit²⁹, moyenne mobile sur 3 mois

²⁵ Les données relatives au chiffre d'affaires des assujettis à la TVA sont, avec le PIB, l'un des indicateurs de conjoncture permettant d'apprécier l'évolution de l'activité économique. Cependant, ces indicateurs mesurent des aspects différents de cette dernière (voir glossaire)

²⁶ BNB (1^{er} juin 2021)

²⁷ BNB (19 janvier 2021)

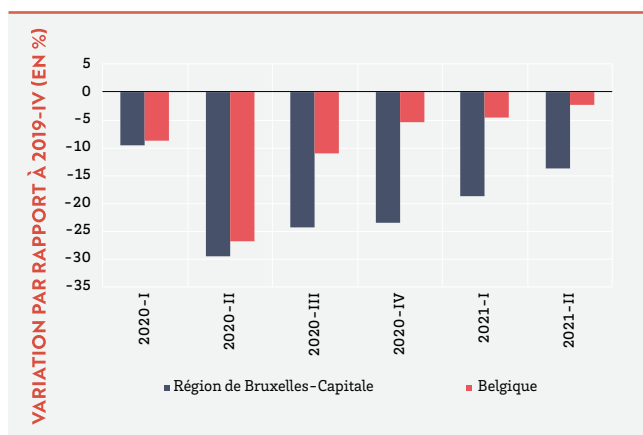
²⁸ Ibid.

²⁹ Voir glossaire

Une reprise des investissements bruxellois qui se maintient

Au premier semestre 2021, les investissements bruxellois ont continué leur reprise amorcée au troisième trimestre 2020 (voir graphique 6), bien qu'ils restent inférieurs à leur niveau d'avant-crise (-14 % au deuxième trimestre 2021 par rapport au quatrième trimestre 2019). Plus précisément, les investissements bruxellois ont progressé de 6 % au premier trimestre 2021 et de 6 % au deuxième trimestre 2021 (en glissement trimestriel³⁰), et à un rythme plus soutenu qu'au niveau belge (respectivement +1 % et +2 % aux premier et deuxième trimestre 2021 en glissement trimestriel).

GRAPHIQUE 6 : Évolution des investissements par rapport au niveau d'avant-crise



Source : STATBEL – déclarations à la TVA, calculs IBSA
Note : données corrigées des variations saisonnières

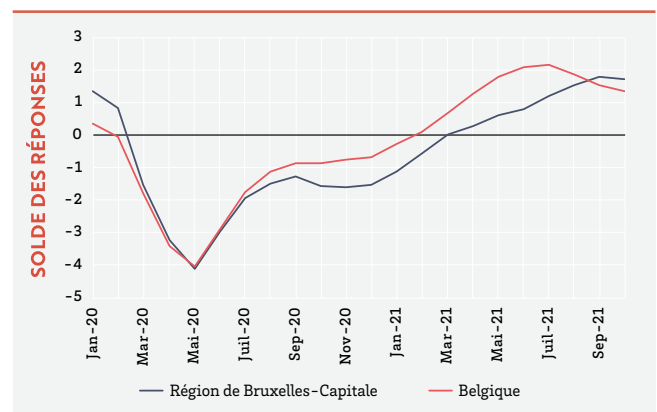
Cette reprise des investissements bruxellois va de pair avec un regain de confiance des entreprises (voir graphique 7). La hausse des investissements et de la confiance des entreprises rend compte d'une amélioration des perspectives quant à la demande et aux activités économiques futures.

Un troisième trimestre 2021 optimiste pour les Bruxellois

Des entreprises bruxelloises toujours plus confiantes

La confiance des entreprises s'est renforcée en Région bruxelloise tout au long du troisième trimestre 2021 (voir graphique 7). L'enquête de la BNB auprès des entreprises (voir glossaire) a montré que cette confiance a atteint des niveaux comparables voire supérieurs à ceux qui prévalaient avant la crise à partir du mois de juillet.

GRAPHIQUE 7 : Confiance des entreprises, résultats d'enquête



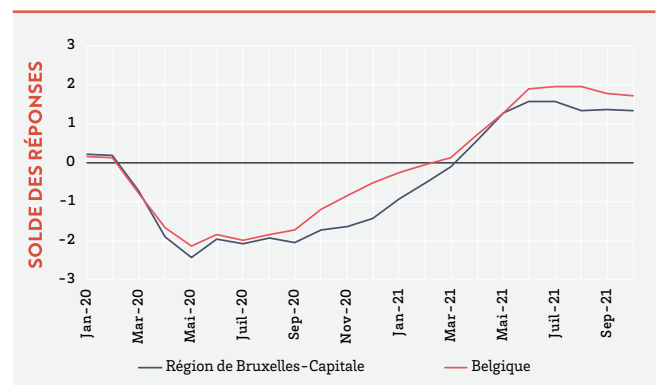
Source : BNB (octobre 2021), calculs IBSA

Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

...et des ménages toujours aussi optimistes

Au gré de la campagne de vaccination et du relâchement des mesures sanitaires, les consommateurs bruxellois se sont montrés de plus en plus confiants au cours du premier semestre 2021 (voir graphique 8). Depuis le mois de juin, la confiance des ménages s'est stabilisée à un niveau bien supérieur à celui observé avant la crise.

GRAPHIQUE 8 : Confiance des consommateurs, résultats d'enquête



Source : BNB (octobre 2021), calculs IBSA

Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

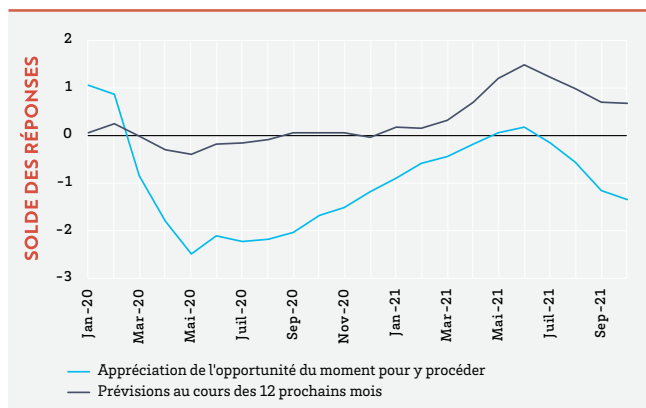
Les Bruxellois restent optimistes, mais décident de reporter leur consommation de biens durables³¹ en raison de l'apparition d'incertitudes dans les chaînes de production. Au cours du premier semestre 2021, les ménages bruxellois, plus confiants, songeaient de plus en plus à effectuer leurs achats importants sans délai (voir graphique 9). Les prévisions d'achats de biens durables des Bruxellois ont même atteint un niveau bien supérieur à celui d'avant-crise au mois de juin 2021.

³⁰ Voir glossaire

³¹ Il s'agit principalement des appareils électroniques et électro-ménagers, compris dans la définition des achats importants des ménages de la BNB.

Cependant, depuis le mois de juillet, ils sont de moins en moins nombreux à penser que le moment est idéal pour effectuer des achats importants. D'une part, le regain observé en début d'année s'est expliqué par un rattrapage des achats reportés en 2020. D'autre part, l'incertitude générée par l'augmentation du prix des biens électroniques et électroménagers, ainsi que l'allongement des délais de livraison freinent les consommateurs bruxellois dans leurs achats importants.

GRAPHIQUE 9 : Achats importants des ménages bruxellois, résultats d'enquête



Source : BNB (octobre 2021), calculs IBSA
 Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

Une reprise de l'activité économique bruxelloise toujours sous tension face à une crise qui se prolonge

La progression des campagnes de vaccination et l'assouplissement des mesures restrictives ont permis un redémarrage économique dès le deuxième trimestre 2021 en RBC. Au troisième trimestre 2021, la confiance des entreprises s'est renforcée et les ménages se montrent très optimistes. Cela laisse présager **une poursuite de la reprise économique d'ici la fin de l'année et jusqu'en 2022 en Région bruxelloise, pour autant que l'on ne connaisse pas de détérioration de la situation sanitaire.**

A cet égard, les projections HERMREG du Bureau Fédéral du Plan³² tablent sur un rebond de l'activité économique bruxelloise en 2021 avec une croissance du PIB de 4,2 %. Cette reprise devrait se prolonger avec une croissance de 3,1 % en 2022.

Cependant, au vu de la situation actuelle, la vitesse de cette reprise dépend toujours de multiples facteurs d'incertitude :

- › **la vitesse de vaccination**, plus lente à Bruxelles que dans les deux autres régions³³ et l'entrée en vigueur du Covid-Safe Ticket à la mi-octobre 2021 (voir ligne du temps). L'assouplissement des mesures sanitaires et la vitesse de la reprise économique restent largement tributaires du contrôle de l'épidémie, lequel semble toujours incertain au moment de clôturer cette publication ;
- › **une demande extérieure toujours en berne.** Malgré l'assouplissement des règles du télétravail, le retour sur les lieux de travail se fait de manière progressive. La généralisation des horaires hybrides (alternant le travail à distance et en présentiel) pèse toujours sur la demande extérieure provenant des navetteurs en Région bruxelloise. Le tourisme international reste fortement impacté par les mesures sanitaires en vigueur et les rythmes de vaccination inégaux à l'étranger. Les intempéries de cet été ont également eu un impact négatif supplémentaire, notamment sur les activités de l'horeca ;
- › **une demande intérieure qui commence à montrer des signes de faiblesse.** Poussée par une confiance renforcée des consommateurs bruxellois au premier semestre 2021, celle-ci s'essouffle dès les mois d'été. Si les prévisions d'achats importants des ménages sont supérieures à celles d'avant-crise, ces achats sont davantage reportés, à mesure que la crise perdure ;
- › **des perturbations au niveau de l'offre.** À partir du mois d'avril 2021, les résultats des dernières enquêtes ERMG ont révélé que certaines entreprises faisaient face à des problèmes d'approvisionnement³⁴. Ces difficultés sont essentiellement liées à une pénurie chez le fournisseur et des problèmes de transport. La hausse du coût des intrants à la production est également en cause, due notamment à la hausse des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que des importations en provenance des pays asiatiques (voir chapitre 1.4). Des difficultés de recrutement ont également été signalées, tant au niveau des processus que des profils à embaucher.

³² BFP (juillet 2021)
³³ Sciensano (13 octobre 2021)
³⁴ BNB (27 avril 2021)

2.2. FOCUS SECTORIEL SUR LE PREMIER SEMESTRE 2021

La crise sanitaire du Covid-19 a affecté de manière très différente l'activité économique selon les secteurs considérés. Cette section vise à appréhender l'état de santé des secteurs marchands bruxellois, principalement au travers de l'évolution de leurs chiffres d'affaires (voir glossaire). En particulier, la reprise de l'activité est mesurée en comparant les chiffres d'affaires des premier et deuxième trimestres 2021 à leur niveau au dernier trimestre 2019, juste avant le début de la crise sanitaire.

L'analyse porte sur cinq grands regroupements sectoriels³⁵ (industrie manufacturière, construction, services à la production, services à la personne et services financiers) ainsi que sur les principales sous-branches qui les composent.

L'industrie manufacturière retrouve lentement son niveau de production d'avant-crise

L'industrie manufacturière (hors activités de cokéfaction et de raffinage) est très peu présente en Région bruxelloise. Elle génère annuellement environ 2 %³⁶ de la valeur ajoutée en RBC.

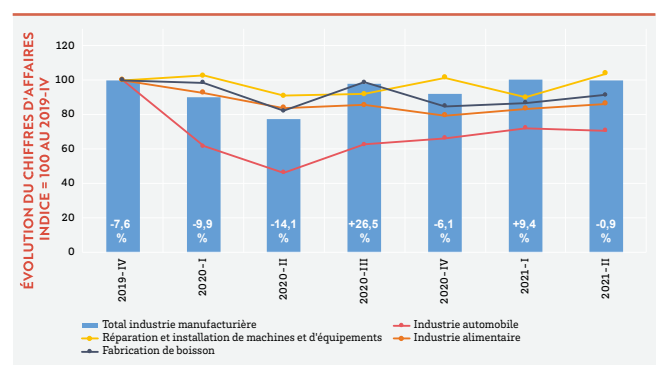
Au premier semestre 2021, le chiffre d'affaires des entreprises bruxelloises de l'industrie manufacturière flirtait avec son niveau d'avant-crise. Plus précisément, après avoir reculé de 6,1 % au quatrième trimestre 2020 par rapport au trimestre précédent, les ventes se sont redressées de 9,4 % au premier trimestre 2021 par rapport au quatrième trimestre 2020 (voir graphique 10). Au second trimestre 2021, le chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière se stabilisait à son niveau d'avant-crise. Le climat semblait meilleur à l'échelle de la Belgique puisque, au deuxième trimestre 2021, le chiffre d'affaires belge atteignait un niveau de 9 % supérieur à celui d'avant-crise.

Au sein de l'industrie manufacturière, les secteurs les plus importants en matière de valeur ajoutée sont l'industrie automobile (21 %), la réparation et installation de machines et d'équipements (15 %), l'industrie alimentaire (14 %) et la fabrication de boissons (10 %).

Parmi ces secteurs, au deuxième trimestre 2021, seules les ventes du secteur de la réparation et installation de machines et d'équipements étaient supérieures à leur niveau d'avant-crise. À l'inverse, l'activité de l'industrie automobile, frappée

par la pénurie de matières premières et de composants, restait largement inférieure à son niveau d'avant-crise. Les secteurs de l'industrie alimentaire et de la fabrication de boissons souffrent également de problèmes d'approvisionnement. Ces secteurs doivent composer avec les conséquences des dérèglements climatiques sur les récoltes, la pénurie d'ingrédients (tels que les arômes, les huiles ou le dextrose), le manque de matériaux d'emballage et la hausse des prix de l'énergie et du transport³⁷.

GRAPHIQUE 10 : Évolution du chiffre d'affaires dans l'industrie manufacturière³⁸ et ses principales sous-branches par rapport à son niveau d'avant-crise; les chiffres en % correspondent à la croissance trimestrielle pour le total de l'industrie manufacturière



Source : STATBEL - déclarations à la TVA, calculs IBSA
Note : données corrigées des variations saisonnières; indice 2019-IV = 100

³⁵ Si ces cinq regroupements sectoriels ne donnent qu'une image partielle de l'activité économique régionale, ils génèrent ensemble près de 65 % de la valeur ajoutée bruxelloise.

³⁶ ICN, Comptes régionaux 2018.

³⁷ Cette hausse des prix est particulièrement dommageable pour ces secteurs dont les coûts énergétiques et de transport représentent une part importante des coûts de production.

³⁸ Hors cokéfaction et raffinage.

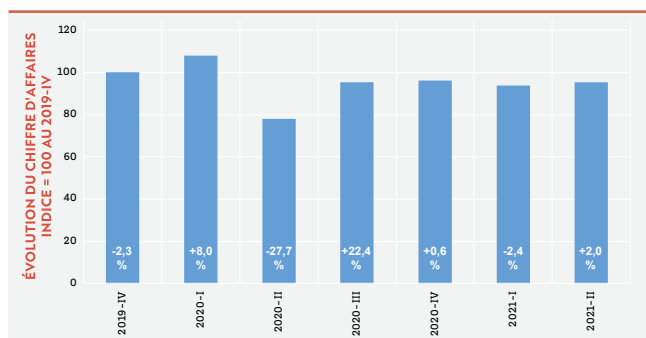
La construction stagne sous son niveau d'avant-crise

La construction crée annuellement environ **2,5 %³⁹ de la valeur ajoutée** en RBC.

Au premier semestre 2021, l'activité du secteur de la construction stagnait à un niveau inférieur à celui de l'avant-crise. Plus précisément, l'activité du secteur a chuté de 2,4 % au premier trimestre 2021 (glissement trimestriel) avant de se redresser de 2 % au second trimestre 2021 (voir graphique 11). Au deuxième trimestre 2021, **le chiffre d'affaires du secteur était encore inférieur de 4 % à son niveau d'avant-crise.**

La reprise du secteur de la construction est freinée par la hausse des prix des matériaux, le rallongement des délais de livraison et la pénurie d'ouvriers qualifiés. Ces freins semblent particulièrement prégnants en RBC puisqu'à **l'échelle nationale, au deuxième trimestre 2021, le chiffre d'affaires de la construction était de 7 % supérieur à son niveau d'avant-crise.**

GRAPHIQUE 11 : Évolution du chiffre d'affaires dans la construction par rapport à son niveau d'avant-crise; les chiffres en % correspondent à la croissance trimestrielle pour le total de la construction



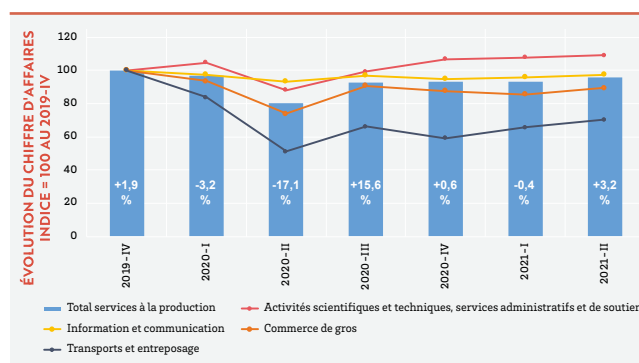
Source : STATBEL - déclarations à la TVA, calculs IBSA
Note : données corrigées des variations saisonnières ; indice 2019-IV = 100

Une reprise encore imparfaite pour les services à la production

Les services à la production génèrent annuellement près **d'un tiers (33 %⁴⁰) de la valeur ajoutée** en RBC. Ces services regroupent les secteurs du commerce de gros, du transport, de l'information et de la communication ainsi que toute une série d'autres services largement orientés vers les entreprises⁴¹.

Considéré dans son ensemble, **le chiffre d'affaires des services à la production a progressé au deuxième trimestre 2021 mais restait encore inférieur de 4 % à son niveau d'avant-crise⁴²** (voir graphique 12). Si au sortir d'une crise économique, le redressement des services marchands est généralement moins rapide que celui de l'industrie, la situation bruxelloise reste néanmoins interpellante. **À l'échelle de la Belgique, à la même période, le chiffre d'affaires des services à la production était supérieur de 20 % à son niveau d'avant-crise.**

GRAPHIQUE 12 : Évolution du chiffre d'affaires dans les services à la production et leurs principales sous-branches par rapport à son niveau d'avant-crise; les chiffres en % correspondent à la croissance trimestrielle pour le total des services à la production



Source : STATBEL - déclarations à la TVA, calculs IBSA
Note : données corrigées des variations saisonnières ; indice 2019-IV = 100

Au sein des services à la production, le poids des différents secteurs en matière de **valeur ajoutée** est de :

- 46 % pour les activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien ;
- 24 % pour le secteur de l'information et communication ;
- 17 % pour le transport et entreposage ;
- 13 % pour le commerce de gros.

Au deuxième trimestre 2021, les ventes des **activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien** se situaient au-dessus de leur niveau d'avant-crise depuis près de trois trimestres. Cependant, au sein de cet ensemble, les ventes des activités spécialisées, scientifiques et techniques étaient toujours inférieures à leur niveau d'avant-crise. La reprise de ce secteur est particulièrement importante pour les indépendants puisqu'il concerne l'emploi de 60 %⁴³ d'entre eux en RBC.

Le secteur de **l'information et communication** est l'un des secteurs qui a été le moins affecté en 2020. Néanmoins, ce secteur peine à retrouver son niveau d'avant-crise en RBC.

³⁹ ICN, Comptes régionaux 2018.

⁴⁰ ICN, Comptes régionaux 2018.

⁴¹ Ces autres services orientés vers les entreprises sont les sections M et N de la NACE-BEL 2008 qui recouvrent notamment les activités juridiques, comptables, de conseil, d'ingénierie, de R&D ainsi que la publicité, l'intérim, les services administratifs et de nettoyage.

⁴² L'avant-crise correspond à la situation au IV trimestre 2019.

⁴³ 59 % en 2019 donc la grande majorité au sein des activités juridiques et comptables ; activités des sièges sociaux ; conseil de gestion.

Au deuxième trimestre 2021, les ventes du secteur en RBC étaient encore inférieures de 3 % à leur niveau d'avant-crise (contre +4 % au niveau belge).

Au deuxième trimestre 2021, l'activité du secteur du **transport et de l'entreposage** en RBC était encore inférieure de 30 % à son niveau d'avant-crise. Ce constat est d'autant plus frappant qu'au niveau belge, l'activité du secteur avait déjà retrouvé son niveau d'avant-crise. Le retard bruxellois pourrait être en partie expliqué par la diminution du chiffre d'affaires des sociétés de transport terrestre de personnes représentées notamment par les sociétés de transport public dont le siège est à Bruxelles (SNCB, Infrabel, STIB).

L'état de santé du **commerce de gros** en RBC est également interpellant. Au deuxième trimestre 2021, les ventes étaient inférieures de 11 % au niveau d'avant-crise en RBC alors qu'au niveau belge elles lui étaient supérieures de 29 %. La fragilité du commerce de gros en RBC s'explique notamment par une demande en berne d'une partie du commerce de détail non alimentaire et de l'horeca. Par ailleurs, la baisse de production du commerce de gros entraîne irrémédiablement dans son sillage une partie des activités du secteur du transport et de l'entreposage (acheminement et stockage de marchandises).

Une reprise des services à la personne très inégale entre les différents secteurs

Les services à la personne génèrent annuellement environ **7 %⁴⁴ de la valeur ajoutée** en RBC.

Dans son ensemble, le chiffre d'affaire des services à la personne était proche de son niveau d'avant-crise au cours du premier semestre 2021 (voir graphique 13). Cependant, le chiffre d'affaires des services à la personne est largement influencé par les ventes du commerce automobile qui se portait relativement bien, contrairement à d'autres secteurs du regroupement.

Au sein des services à la personne, les secteurs les plus importants en matière de valeur ajoutée sont le commerce de détail (38 %), l'horeca (29 %), et le commerce et la réparation d'automobiles (18 %).

Le chiffre d'affaire total du **commerce de détail** en RBC était, au deuxième trimestre 2021, supérieur de 4 % à son niveau d'avant-crise (contre +9 % au niveau belge). Néanmoins, cette bonne santé apparente masque des disparités importantes entre la vente au détail de produits alimentaires et celle de produits non alimentaires. Les données nationales de l'ERMG révèlent que la perte de chiffre d'affaires (par rapport à une situation sans crise sanitaire) dans le commerce de détail alimentaire a été limitée à 3 % en moyenne sur la période

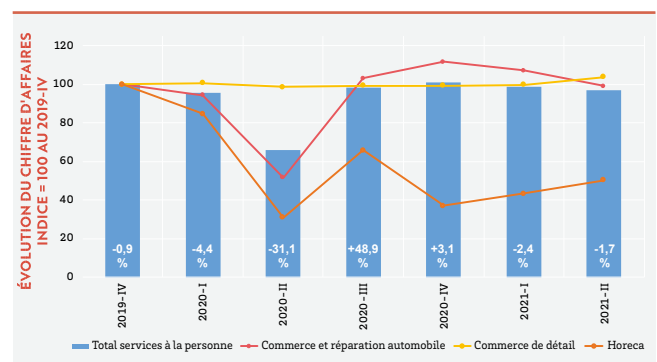
allant de janvier à fin juin 2021. Durant cette même période, les ventes dans le commerce de détail non alimentaire ont en moyenne chuté de 17 %, toujours au niveau national.

La situation dans **l'horeca** restait particulièrement préoccupante en RBC. **Sur le territoire bruxellois, les ventes au deuxième trimestre 2021 restaient inférieures de 50 % à leur niveau d'avant-crise** (contre -34 % au niveau belge).

Dans l'horeca comme dans le commerce de détail non alimentaire, les établissements situés dans l'hyper-centre et dans les quartiers d'affaires peinent encore davantage à retrouver leur clientèle constituée en grande partie de touristes et de navetteurs.

Depuis le dernier semestre 2020, le **commerce et la réparation d'automobiles** se portait relativement bien, les ventes du secteur oscillaient autour de leur niveau d'avant-crise.

GRAPHIQUE 13 : Évolution du chiffre d'affaires dans les services à la personne et leurs principales sous-branches par rapport à son niveau d'avant-crise; les chiffres en % correspondent à la croissance trimestrielle pour le total des services à la personne



Source : STATBEL - déclarations à la TVA, calculs IBSA
Note : données corrigées des variations saisonnières ; indice 2019-IV = 100

⁴⁴ ICN, Comptes régionaux 2018.

L'activité des services financiers proche de sa situation d'avant-crise

Les services financiers et d'assurance génèrent annuellement près de **20 %⁴⁵ de la valeur ajoutée** en RBC.

Pour ce secteur, il n'existe pas de déclarations TVA permettant de mesurer l'évolution du chiffre d'affaires. Cependant, l'évolution de la valeur ajoutée du secteur est publiée dans les comptes trimestriels nationaux. Malgré une divergence

entre la nature des services financiers et d'assurance dispensés aux échelles bruxelloise et nationale, l'évolution de cet indicateur national donne un premier aperçu de la situation des entreprises bruxelloises.

Pour l'ensemble de la Belgique, il apparaît que les services financiers et d'assurance ont été largement moins affectés que la plupart des autres secteurs par la crise du Covid-19. **Au deuxième trimestre 2021, la valeur ajoutée générée par services financiers et d'assurance était comparable à son niveau d'avant-crise.**

2.3. IMPACT DE LA CRISE DU COVID-19 ET PERSPECTIVES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL BRUXELLOIS

Le volume de travail bruxellois pas encore redressé au deuxième trimestre 2021, au contraire du nombre de salariés bruxellois

En 2020, le nombre de travailleurs bruxellois s'est maintenu malgré la crise du Covid-19 grâce à plusieurs mesures gouvernementales : chômage temporaire, droit passerelle, moratoire sur les faillites, recours massif au télétravail et primes de soutien aux entreprises. Ces différentes mesures ont permis à certaines entreprises d'éviter des licenciements massifs et aux travailleurs de maintenir leur revenu voire leur activité lorsque cela était possible. **En revanche, le volume de travail a fortement diminué.**

Au final, sur l'ensemble de l'année 2020 :

- › Le nombre de salariés bruxellois a faiblement reculé (-0,5 % par rapport à l'année précédente⁴⁶, soit -1 612 personnes), à un niveau comparable à celui observé pour la Belgique (-0,4 %)⁴⁷ ;
- › Le nombre d'indépendants bruxellois a augmenté (+3,2 % soit +3 661 personnes). Cette hausse est comparable à celle observée les années précédentes ainsi qu'au niveau national (+3,3 %)⁴⁸.

Par contre, le volume de travail presté en Région bruxelloise a très fortement diminué en 2020 (-7,7 % par rapport à l'année précédente, soit -21 684 personnes). Cette chute est plus importante que celle observée au niveau national (-5,6 %)⁴⁹.

Le ralentissement de l'activité économique au premier trimestre 2021 n'a eu qu'un impact limité sur le marché du travail bruxellois mais le volume de travail n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant-crise :

- › Le durcissement des mesures de fin mars 2021 (voir ligne du temps) a entraîné une relativement faible chute du volume de travail au premier trimestre 2021, qui est ensuite reparti à la hausse au deuxième trimestre 2021.
- › En revanche, cela n'a pas eu d'impact négatif sur le nombre de salariés. Au premier semestre 2021, le nombre de salariés continue sa progression entamée milieu d'année 2020 (voir graphique 14).

⁴⁵ ICN, Comptes régionaux 2018.

⁴⁶ Soit en glissement annuel, voir glossaire

⁴⁷ Source : ONSS, calculs IBSA

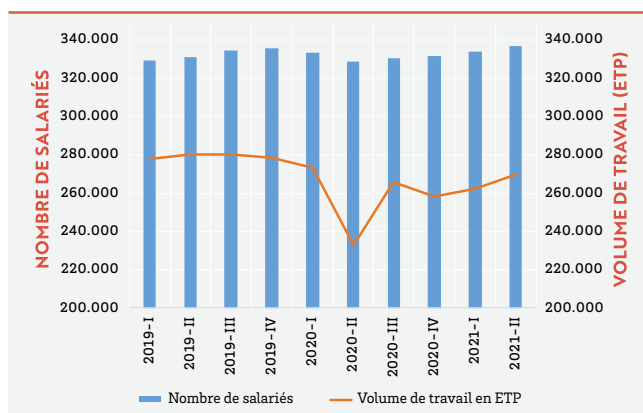
⁴⁸ Source : INASTI, calculs IBSA

⁴⁹ Source : ONSS, calculs IBSA

Au total, au deuxième trimestre 2021⁵⁰ :

- › le nombre de salariés bruxellois avait dépassé son niveau d'avant-crise (+1,7 % au deuxième trimestre 2021 par rapport au deuxième trimestre 2019, soit +5 532 personnes) ;
- › le volume de travail bruxellois restait encore largement inférieur à celui observé au deuxième trimestre 2019 (-3,7 % au deuxième trimestre 2021 par rapport au deuxième trimestre 2019, soit 10 401 équivalents temps plein – ETP, voir glossaire – de moins). La reprise du volume de travail bruxellois progresse plus lentement qu'au niveau belge (-1,5 % au deuxième trimestre 2021 par rapport au deuxième trimestre 2019).

GRAPHIQUE 14 : Évolution du nombre de salariés bruxellois et du volume de travail en équivalents temps plein associé



Source : ONSS, calculs IBSA

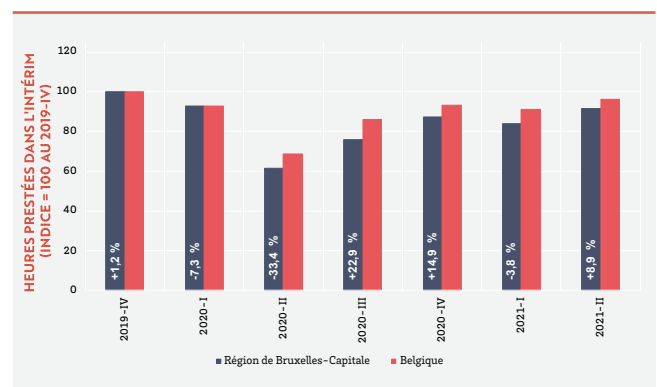
Note : données corrigées des variations saisonnières

Sur base des heures prestées dans l'intérim et des prévisions d'emploi des entreprises, on peut s'attendre à ce que la création d'emplois bruxellois s'accélère au troisième trimestre 2021.

La statistique sur l'évolution des heures prestées dans l'intérim offre une façon différente d'appréhender les évolutions récentes et futures sur le marché du travail car elle revêt un caractère avancé par rapport aux autres statistiques du marché du travail. Effectivement, tant durant les phases de contraction que durant les phases de reprises, les entreprises répondent d'abord aux fluctuations de la demande par l'entremise du travail intérimaire, avant de recourir à des engagements ou licenciements.

Grâce à la reprise de l'activité économique au deuxième semestre 2020, les entreprises ont à nouveau eu recours à l'emploi intérimaire (exception faite d'un léger recul au premier trimestre 2021). Au deuxième trimestre 2021, l'emploi intérimaire est reparti à la hausse suite à la reprise de certains secteurs d'activité ayant fréquemment recours à l'intérim (notamment l'événementiel et l'horeca). **Le nombre d'heures prestées dans l'intérim restait toutefois encore inférieur de 8,6 % à son niveau d'avant-crise en Région bruxelloise, et de 3,9 % pour la Belgique** (écart mesuré au deuxième trimestre 2021 par rapport au quatrième trimestre 2019) (voir graphique 15). L'emploi intérimaire avait été plus affecté au niveau régional que national au premier semestre 2020 au plus fort de la crise du Covid-19.

GRAPHIQUE 15 : Évolution du nombre d'heures prestées dans l'intérim en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique par rapport au niveau d'avant-crise; les chiffres en % correspondent à la croissance trimestrielle pour le total des employés et ouvriers en Région de Bruxelles-Capitale.



Source : FEDERGON, calculs IBSA

Les prévisions sur l'emploi⁵¹ issues des enquêtes de conjoncture⁵² (voir graphique 16), menées mensuellement auprès des entreprises, appuient l'hypothèse d'un marché de l'emploi progressivement plus dynamique. Les résultats d'enquêtes font état d'une amélioration de la confiance des entrepreneurs en matière d'embauches. **Les prévisions sur l'emploi au cours des trois prochains mois se sont améliorées fin 2020 et tout au long de l'année 2021.** Ceci est valable au niveau national et en Région de Bruxelles-Capitale, mais diffère entre les secteurs. À titre d'illustration, depuis février 2021, la situation s'est améliorée plus vite pour les services aux entreprises que pour l'industrie manufacturière. Ceci pourrait être en partie expliqué par les problèmes d'approvisionnement qui impactent plus fortement l'industrie. Par ailleurs, les prévisions sur l'emploi semblent plafonner depuis l'été 2021, ce qui est notamment expliqué par l'absence de reprise notoire de la demande extérieure (navetteurs et touristes) et plus récemment par l'évolution de la situation sanitaire (voir graphique 16).

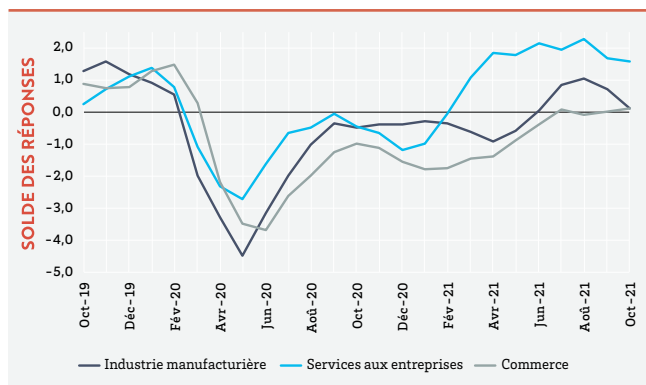
⁵⁰ Source : ONSS, calculs IBSA (données désaisonnalisées)

⁵¹ Les prévisions sur l'emploi proviennent des enquêtes de la BNB auprès des employeurs et font référence aux prévisions d'embauche de nouveau personnel.

⁵² Voir glossaire

L'emploi pourrait toutefois être moins dynamique en 2022 du fait de l'abandon des mesures de soutien et de la fin du moratoire sur les faillites, avant de repartir à la hausse en 2023⁵³.

GRAPHIQUE 16 : Prédiction d'emploi dans l'industrie manufacturière, les services aux entreprises et le commerce en Région de Bruxelles-Capitale, résultats d'enquête



Source : BNB (octobre 2021), calculs IBSA
 Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

Chômage temporaire et droit passerelle en baisse après un léger soubresaut début 2021

Le chômage temporaire bruxellois⁵⁴ est légèrement reparti à la hausse en ce début d'année 2021, à la suite du ralentissement de l'activité économique. Environ 13 % des salariés bruxellois étaient au chômage temporaire au premier trimestre 2021 (contre 10 % au troisième trimestre 2020 et 12 % au quatrième trimestre 2020). Cette hausse reste toutefois très modérée et loin des niveaux observés au plus fort de la crise du Covid-19 (27 % au deuxième trimestre 2020) (voir graphique 17).

Grâce au relâchement progressif des mesures restrictives en 2021 (voir ligne du temps), le chômage temporaire bruxellois ne cesse de baisser. Sur l'ensemble du deuxième trimestre 2021, 11 % des salariés bruxellois étaient au chômage temporaire. Le chômage temporaire a diminué progressivement, concernant ainsi 11 % des salariés bruxellois en mai 2021 puis 6 % en août 2021⁵⁵.

Cette baisse est principalement expliquée par la reprise du secteur de la restauration et des cafés. Les travailleurs des secteurs bénéficiaires du chômage temporaire bruxellois demeurent principalement ceux de l'horeca et des services administratifs et de soutien (60 % du total des bénéficiaires bruxellois, soit 12 600 paiements attribués en août 2021), ainsi que les travailleurs du commerce de gros et de détail et de

la réparation d'automobiles et de motocycles, et le transport et l'entreposage (17 % du total des bénéficiaires bruxellois, soit 3 600 paiements en août 2021).

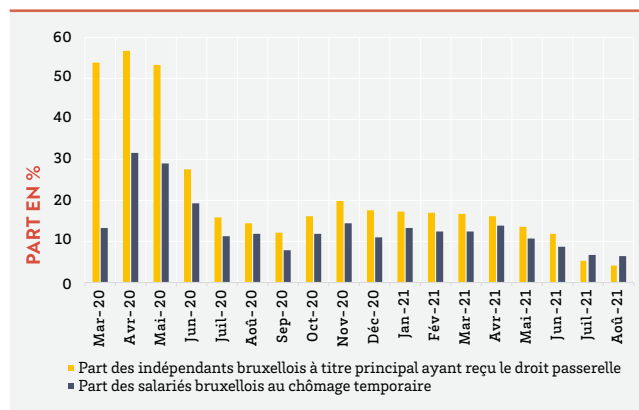
L'utilisation du droit passerelle par les indépendants⁵⁶ suit globalement la même évolution que celle du chômage temporaire (voir graphique 17). Au cours du deuxième trimestre 2021, 14 % des indépendants bruxellois à titre principal y avaient recours (contre 17 % au premier trimestre 2021). Le moindre recours au droit passerelle s'est manifesté dès le mois d'avril 2021, et s'est accéléré les mois suivants, avec une chute importante durant les mois d'été. Ainsi, 4 % des indépendants bruxellois ont bénéficié du droit passerelle en août 2021 (soit 3 670 bénéficiaires) contre 15 % au mois d'août 2020 (à un an d'écart).

Les travailleurs du secteur du commerce constituent une part de moins en moins importante au sein de l'ensemble des bénéficiaires du droit passerelle (42 % en août 2021). Les travailleurs de l'industrie et les métiers libéraux représentaient respectivement 28 % et 19 % des bénéficiaires du droit passerelle en août 2021.

Au mois d'août 2021, la part des indépendants qui a bénéficié du droit passerelle était de 7 % au sein du secteur du commerce, 6 % au sein du secteur des services et de 3 % au sein du secteur de l'industrie et artisanat.

L'arrêt des mesures de chômage temporaire et de droit passerelle est prévu fin décembre 2021.

GRAPHIQUE 17 : Droit passerelle et chômage temporaire des Bruxellois



Source : Chômage temporaire : ONSS (données baromètre de l'emploi), ONEM ; Droit passerelle : INASTI - données sur les paiements effectués respectivement jusqu'au 9 octobre 2021, calculs IBSA

⁵³ Voir références: BNB (septembre 2021)

⁵⁴ Source : ONEM, calculs IBSA.

⁵⁵ Dernière période disponible pour cet indicateur au moment de la rédaction de cette publication.

⁵⁶ Source : INASTI, calculs IBSA

Diminution du chômage bruxellois au troisième trimestre 2021 après une hausse modérée début d'année

Les travailleurs au chômage temporaire n'ayant pas dû s'inscrire comme chercheurs d'emploi auprès des services publics de l'emploi, le chômage bruxellois a été moins impacté tout au long de la crise du Covid-19⁵⁷. La hausse du chômage induite par la crise du Covid-19 a été relativement faible par rapport à celle observée lors de la dernière crise financière : le chômage bruxellois⁵⁸ (mesuré en nombre de demandeurs d'emploi inoccupés – DEI, voir glossaire) a augmenté de 2,8 % d'avril 2020 à mars 2021 contre 8,0 % observé sur un an sur la période correspondante de 2009 à 2010 (données désaisonnalisées).

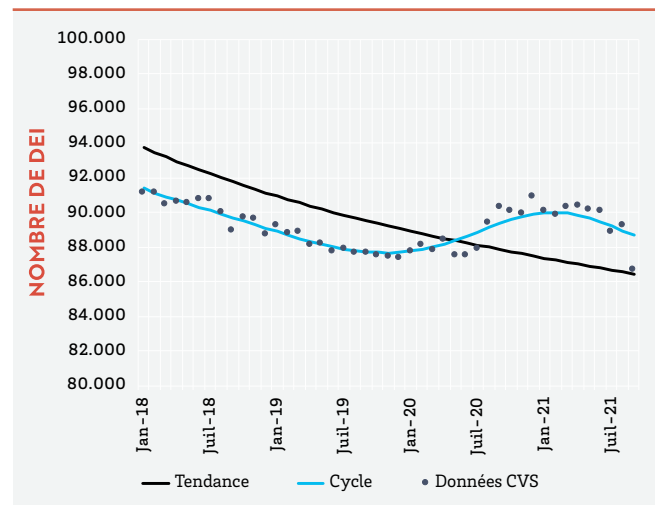
Le chômage bruxellois (corrige des variations saisonnières) a légèrement augmenté durant le début d'année 2021 : +2,5 % au premier trimestre 2021 et + 2,7 % au second trimestre 2021, par rapport aux trimestres correspondants en 2020. Le chômage bruxellois a ensuite baissé à la suite du relâchement progressif des mesures restrictives et de la confiance des entreprises encourageant les embauches. Le chômage bruxellois a reculé de 1,0 % au troisième trimestre 2021 par rapport au troisième trimestre 2020, notamment du fait d'entrées dans le chômage relativement faibles comparativement aux sorties du chômage en forte hausse⁵⁹.

L'évolution du nombre de DEI par classe d'âge confirme le postulat selon lequel les jeunes sont généralement les premiers touchés en cas de crise mais également les premiers engagés lors des relances. Après les moins de 25 ans, c'est maintenant le nombre de DEI de 25 à 49 ans qui diminue par rapport à l'année passée. Quant au nombre de DEI âgés de 50 ans et plus, il n'a pas évolué par rapport à l'année dernière.

Après correction des variations saisonnières, on comptabilisait 86 674 demandeurs d'emplois bruxellois en septembre 2021 (voir graphique 18) :

- › soit 3 604 personnes ou 4,0 % de moins qu'en septembre 2020 ;
- › soit 1 001 personnes ou 1,1 % de moins qu'en septembre 2019, dernière période correspondante à ne pas avoir été impactée par la crise.

GRAPHIQUE 18 : Évolution conjoncturelle du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale



Source : ACTIRIS - VIEW.BRUSSELS (septembre 2021), calculs IBSA
Note : données corrigées des variations saisonnières

La baisse du chômage bruxellois au troisième trimestre 2021 par rapport à son niveau à un an d'écart résulte de la combinaison de plusieurs facteurs⁶⁰ :

- › **Les entreprises ont un plus grand besoin de main d'œuvre**, ce qui se reflète dans une croissance des offres d'emploi ainsi que dans la reprise de l'emploi intérimaire (voir graphique 15). La hausse des offres d'emploi s'observe dans la plupart des secteurs d'activité, y compris l'horeca, le commerce, la construction ou le transport, grâce à l'amélioration de la situation sanitaire et au relâchements des mesures en Belgique à cette période ;
- › **De nombreuses formations ont pu reprendre** à la suite de l'assouplissement des mesures, ce qui diminue substantiellement les chiffres du chômage car les chercheurs d'emploi en formation sont dispensés de recherche d'emploi ;
- › **L'accompagnement et l'activation des chercheurs d'emploi se fait à nouveau en présentiel** et ceux qui ne répondent pas à leurs convocations sont radiés. Ceci concerne principalement les jeunes chercheurs d'emploi ;
- › **Moins de personnes viennent s'inscrire au chômage**, en particulier moins de jeunes venant s'inscrire à la sortie de leurs études ;
- › **Les différents dispositifs de soutien des entreprises** (tels que le chômage temporaire et le droit passerelle) **ont été prolongés jusqu'à en décembre 2021.**

⁵⁷ Voir références : BNB (8 octobre 2021), BNB (septembre 2021), ACTIRIS - VIEW.BRUSSELS (avril 2021)

⁵⁸ Source : ACTIRIS - VIEW.BRUSSELS, données désaisonnalisées (calculs IBSA)

⁵⁹ Source : ACTIRIS - VIEW.BRUSSELS

⁶⁰ Source : ACTIRIS - VIEW.BRUSSELS

Il ressort des enquêtes de la BNB auprès des ménages que les prévisions relatives à l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois sont favorables et s'améliorent continuellement depuis fin 2020. L'évolution du chômage sur le moyen terme reste toutefois incertaine et dépend de l'évolution de la situation sanitaire. Le volume des entrées reste encore relativement faible par rapport à la hausse anticipée du chômage (qui s'explique par la prolongation des différents dispositifs comme le chômage temporaire et le droit passerelle et donc par des pertes d'emploi encore relativement modérées)⁶¹. Le chômage pourrait repartir à la hausse lorsque les dispositifs de soutien aux entreprises prendront fin, à la suite d'éventuelles faillites d'entreprises et de licenciements d'une partie des travailleurs. Par ailleurs, l'introduction du pass sanitaire puis le retour au télétravail recommandé en octobre (voir ligne du temps) soulève des inquiétudes dans le secteur de l'horeca en Région bruxelloise. Ces prévisions sont toutefois empreintes d'incertitudes liées à l'évolution de la situation sanitaire, aux mesures de contrôle de l'épidémie qui en découlent ainsi qu'à la reprise de l'activité économique.

⁶¹ Source : ACTIRIS - VIEW.BRUSSELS

GLOSSAIRE

› Activité économique

Dans cette publication, l'évolution de l'activité économique est appréhendée via deux mesures :

- **Le Produit Intérieur Brut (PIB)** : Cet indicateur permet de mesurer les richesses créées au cours d'une période donnée. Cette richesse correspond à la valeur de la production diminuée des coûts intermédiaires (valeur des achats).
- **Le chiffre d'affaires (CA)** : Il correspond à la valeur de la production (valeur des ventes) au sein des secteurs de l'économie marchande non financière. Cette mesure permet d'appréhender l'activité économique sous certaines limites :
 - Un périmètre limité : Seule l'évolution de l'activité des secteurs de l'économie marchande non financière est appréhendée via cette mesure. En Région de Bruxelles-Capitale, ces secteurs génèrent 47 % de la création de richesse totale de la région.
 - Une mesure très imparfaite de la création de richesse : D'un secteur à l'autre ou d'une période à l'autre, un même montant de chiffre d'affaires peu représenter une création de richesse différente parce que les coûts intermédiaires varient.

› Centré-réduit

Centrer-réduire une variable consiste à soustraire son espérance à chacune de ses valeurs initiales et à diviser toutes ses valeurs par son écart-type. Cela permet d'obtenir des données indépendantes de l'unité ou de l'échelle choisie mais également des variables ayant même moyenne de même dispersion. On peut dès lors comparer plus aisément les variations.

› Demandeur d'emploi inoccupé (DEI)

Personne sans emploi rémunéré inscrite comme demandeuse d'emploi auprès d'un service public d'emploi. (Source : Actiris)

› Équivalent temps plein (ETP)

L'équivalent temps plein est une unité de mesure permettant de comparer des statistiques sur l'emploi malgré les différences dans les heures de travail prestées. Il est défini comme étant le rapport entre le nombre d'heures travaillées par un individu et le nombre moyen d'heures effectuées par un travailleur à temps plein. Ainsi par exemple, un travailleur à temps plein (soit 40 heures par semaine) correspond à un ETP, tandis qu'une personne travaillant à temps partiel à hauteur de 20 heures par semaine correspond à 0,5 ETP. Le nombre de travailleurs d'une entreprise, d'une activité ou d'un pays peut être additionné et exprimé en équivalents temps plein. (Source : Eurostat)

› Emploi intérieur

Emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Outre les données des comptes régionaux utilisées dans ce Baromètre pour analyser l'emploi intérieur, il existe d'autres sources en la matière (ex. L'Enquête sur les Forces de Travail). La mesure de l'emploi intérieur diffère selon la source sur laquelle elle repose. Plusieurs facteurs expliquent les écarts entre les différentes sources : nature des données (administratives ou sur base d'enquête), prise en compte ou non des emplois internationaux, concept de travail utilisé, moment de la mesure, manière de comptabiliser le travail des étudiants, estimation du travail au noir, etc. À ne pas confondre avec la population active occupée d'une région qui regroupe l'ensemble des travailleurs résidents dans cette région.

› Enquêtes de la BNB auprès des consommateurs

Chaque mois, la BNB interroge un échantillon variable de 1 850 ménages belges dont 350 bruxellois. Cette enquête, harmonisée au niveau européen, sonde les consommateurs quant à leur perception du climat économique futur et leurs intentions en matière d'épargne et de dépenses. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique est ensuite calculé sur base des soldes des réponses portant sur les prévisions des consommateurs quant à la situation économique et au chômage ainsi qu'à leurs épargne et situation financière personnelles au cours des douze prochains mois.

› Enquêtes de la BNB auprès des entreprises

Chaque mois, la BNB interroge un panel fixe d'environ 5 000 entreprises belges sur l'état actuel de leurs activités ainsi que sur leurs prévisions à court terme. Les questions portent sur l'appréciation des stocks et carnet de commandes, l'évolution de ces derniers ou encore les prévisions en matière d'emploi et de demande. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique de confiance des entreprises est ensuite calculé sur base des soldes de réponses obtenus. Celui-ci est un indicateur pondéré, basé sur 14 questions posées aux entreprises et donnant un poids de 65 % aux réponses des entreprises actives dans l'industrie manufacturière, 15 % à celles des entreprises actives dans la construction, 15 % à celles des entreprises actives dans les services aux entreprises et 5 % à celles des entreprises actives dans le commerce.

› Glissement annuel (en %)

Une évolution en glissement annuel compare la valeur d'une grandeur à deux dates séparées d'un an. Ainsi, à partir de données trimestrielles, le glissement annuel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux de croissance en glissement annuel} = \frac{X_T - X_{T-4}}{X_{T-4}}$$

› Glissement trimestriel (en %)

Une évolution en glissement trimestriel compare la valeur d'une grandeur à un trimestre d'intervalle. Ainsi, le glissement annuel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux de croissance en glissement trimestriel} = \frac{X_T - X_{T-1}}{X_{T-1}}$$

› Pays avancés versus pays émergents et en voie de développement

« Les critères principaux utilisés par le World Economic Outlook (WEO) du FMI pour classer le monde en pays avancés versus pays émergents et en développement sont (1) le niveau du PIB par tête, (2) la diversification des exportations et (3) le degré d'intégration dans le système financier global. » (Source : FMI). Le WEO classe le monde en 39 pays avancés et 155 pays émergents et en voie de développement.

› Politique monétaire accommodante

Une politique monétaire accommodante est une politique menée par les banques centrales afin d'augmenter les prix et de relancer l'activité économique (consommation et investissements) via :

– La baisse du taux d'intérêt directeur

Les banques peuvent faire un choix concernant leurs liquidités qui n'ont pas été utilisées : elles peuvent soit prêter l'argent au particulier, soit faire un dépôt auprès de la Banque centrale qui les rémunère avec un taux d'intérêt. En baissant ses taux, la BCE incite les banques à prêter d'avantage aux ménages et aux entreprises. Cela devrait avoir pour conséquence de rendre le prêt aux particuliers plus attractif que le dépôt auprès de la Banque centrale. Si consommateurs et investisseurs ont d'avantage accès au crédit, l'effet indirect de cette politique devrait être la relance de l'économie (augmentation de la consommation et des investissements). La demande augmentant, les prix sur le marché vont augmenter également pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande, ce qui aura pour effet de ramener l'inflation à des niveaux jugés « acceptables » par la Banque centrale.

– L'assouplissement quantitatif

Lorsque les taux d'intérêt sont déjà très bas et ne permettent toujours pas de ramener l'inflation à des niveaux « acceptables », la BCE peut décider d'appliquer un assouplissement quantitatif. Pour ce faire, la BCE achète des obligations auprès des banques, et ce faisant, injecte des liquidités dans le système bancaire tout en gonflant son bilan. Les obligations se font alors plus rares sur le marché, leur prix augmente et leur rendement baisse. Lorsque la BCE augmente la masse monétaire dans l'économie, les taux d'intérêt baissent de manière à rééquilibrer l'offre et la demande de monnaie : il faut inciter les particuliers à préférer les liquidités aux placements. Lorsque le taux d'intérêt baisse, il est aussi plus intéressant d'emprunter, ce qui stimule d'avantage les investissements des ménages et des entreprises. Cela allège aussi leurs dettes. De fait, non seulement les investissements mais aussi la consommation sont relancés, ce qui, à terme, doit aboutir à une relance de la croissance et de l'emploi.

› Problèmes de liquidité et de trésorerie

Les liquidités représentent la totalité des sommes d'argent disponibles immédiatement, à la disposition des ménages ou des entreprises. Elles peuvent prendre la forme d'argent comptant, d'actifs bancaires (sommes déposées sur un compte) ou d'actifs financiers (titres et obligations). Lorsque les ménages et les entreprises n'ont plus assez de liquidités, cela veut dire que leurs moyens de financement de court terme sont limités. Cela affecte leur capacité à payer leurs factures, rembourser leurs crédits, payer leurs fournisseurs... Les problèmes de liquidité sont aussi connus sous le nom de problèmes de trésorerie.

› Problème de solvabilité

Lorsque la crise perdure, le problème du financement à court terme peut se muer en problème de solvabilité. Dans ce cas, on parle de la capacité à rembourser les dettes à court, moyen ou long terme. Pour ce faire les ménages disposent non seulement de liquidités, mais aussi d'actifs comme les biens immobiliers ou les placements financiers. Les entreprises quant à elles disposent également d'actifs tels que des immobilisations, des stocks etc.... Lorsque l'actif de l'entreprise ou du ménage n'est plus suffisant pour rembourser les dettes à tout moment, on parle de problème d'insolvabilité.

RÉFÉRENCES

- › ACTIRIS - VIEW.BRUSSELS (avril 2021). « Évolution du marché de l'emploi ». Actiris, rapport mensuel.
- › BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (7 octobre 2021). « Meeting of 8-9 September 2021. Account of the monetary policy meeting of the Governing Council of the European Central Bank held in Frankfurt ». BCE.
- › BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (septembre 2021). « ECB staff macroeconomic projections for the euro area, September 2021 ». BCE.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (8 octobre 2021). « Comptes nationaux 2020 – En 2020, les ménages et les entreprises se sont maintenus à flot grâce au soutien du secteur public ». BNB, communiqué de presse.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (13 septembre 2021). « Le budget de l'Union européenne et le plan de relance Next Generation EU vont-ils changer la donne ? ». BNB, Revue économique.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (9 septembre 2021). « Business cycle monitor ». BNB.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (septembre 2021). « L'économie belge au lendemain du choc de la crise du COVID-19 ». BNB, revue économique.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (30 juin 2021). Belgian Prime News, n°92.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (23 juin 2021). « Mettre la politique budgétaire en condition pour interagir avec la politique monétaire ». BNB, revue économique.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (16 juin 2021). « Dette mondiale : le ciel est-il la limite ? ». BNB, communiqué de presse.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (14 juin 2021). « Projections économique pour la Belgique – Printemps 2021 ». BNB, revue économique.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1er juin 2021). « Le coronavirus affecte encore le chiffre d'affaires des entreprises belges, mais l'attention se porte peu à peu sur des goulets d'étranglement au niveau de l'offre ». BNB, communiqué de presse.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (27 avril 2021). « L'impact macroéconomique de la pause de Pâques est limité, malgré la forte baisse du chiffre d'affaires dans certains secteurs ». BNB, communiqué de presse.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (9 mars 2021). « Business cycle monitor ». BNB.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (19 janvier 2021). « Les entreprises belges voient 2021 comme une année de transition, tandis que les perspectives pour 2022 sont plus encourageantes ». BNB, communiqué de presse.
- › BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (septembre 2021). « Prévisions économiques 2021-2022 de septembre 2021 ». BFP, Budget économique.
- › BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (juillet 2021). « Perspectives économiques régionales 2021-2026 ». BFP.
- › COMMISSION EUROPÉENNE (juillet 2021). « European Economic Forecast. Summer 2021 ». CE, Institutional Paper 156.
- › FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (octobre 2021). « World Economic Outlook, October 2021: Recovery During a Pandemic. Health Concerns, Supply Disruptions and Price Pressures ». FMI, World Economic Outlook.
- › FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (juillet 2021). « World Economic Outlook Update, July 2021: Fault Lines Widen in the Global Recovery ». FMI, World Economic Outlook.
- › OCDE (septembre 2021). « Perspectives économiques de l'OCDE. Rapport intermédiaire septembre 2021. Reprise : Maintenir le cap ». Éditions OCDE, Paris.
- › SCIENSANO (13 octobre 2021). Bulletin épidémiologique du 13 octobre 2021.
- › SPF ECONOMIE, P.M.E. CLASSES MOYENNES ET ÉNERGIE (7 juin 2021). « Aperçu de l'économie belge – Note de conjoncture de mai 2021 ».

LISTE DES GRAPHIQUES

- › Graphique 1 : Évolution du PIB belge en volume par rapport au niveau d'avant-crise, par catégorie de dépenses
- › Graphique 2 : Inflation en zone euro et en Belgique
- › Graphique 3 : Évolution du chiffre d'affaires par rapport au niveau d'avant-crise
- › Graphique 4 : Impact de la crise du Covid-19 sur le chiffre d'affaires des entreprises par classe de taille, résultats d'enquête
- › Graphique 5 : Impact de la crise du Covid-19 sur le revenu des ménages bruxellois selon le statut du répondant, résultats d'enquête
- › Graphique 6 : Évolution des investissements par rapport au niveau d'avant-crise
- › Graphique 7 : Confiance des entreprises, résultats d'enquête
- › Graphique 8 : Confiance des consommateurs, résultats d'enquête
- › Graphique 9 : Achats importants des ménages bruxellois, résultats d'enquête
- › Graphique 10 : Évolution du chiffre d'affaires dans l'industrie manufacturière et ses principales sous-branches par rapport à son niveau d'avant-crise
- › Graphique 11 : Évolution du chiffre d'affaires dans la construction par rapport à son niveau d'avant-crise
- › Graphique 12 : Évolution du chiffre d'affaires dans les services à la production et leurs principales sous-branches par rapport à son niveau d'avant-crise
- › Graphique 13 : Évolution du chiffre d'affaires dans les services à la personne et leurs principales sous-branches par rapport à son niveau d'avant-crise
- › Graphique 14 : Évolution du nombre de salariés bruxellois et du volume de travail en équivalents temps plein associé
- › Graphique 15 : Évolution du nombre d'heures prestées dans l'intérim en Région bruxelloise et en Belgique par rapport au niveau d'avant-crise
- › Graphique 16 : Prévission sur l'emploi dans l'industrie manufacturière, les services aux entreprises et le commerce en Région de Bruxelles-Capitale, résultats d'enquête
- › Graphique 17 : Droit passerelle et chômage temporaire des Bruxellois
- › Graphique 18 : Évolution conjoncturelle du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale

